

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Membres absents excusés : M. Pierre Conscience ; M. Johann Dupuis ; M. Romain Felli ; Mme Claude Nicole Grin ; Mme Françoise Longchamp ; M. André Mach ; M. José Martinho ; Mme Lara Martelli ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Thanh-My Tran-Nhu.

Membres absents non excusés : M. Xavier de Haller ; M. Philippe Miauton

Membres présents	88
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

La présidente

Annonce le décès du père de M. le Municipal David Payot. Elle demande un instant de silence.

La présidente

Salue la présence d'étudiant-e-s de l'UNIL.

La présidente

Lit la lettre de démission de Mme Alice Genoud du Conseil communal avec effet au 30.11.2019.

La présidente

Lit la lettre de démission de Mme Sophie Michaud Gigon du Conseil communal avec effet au 30.11.2019.

**Pétition
Dépôt**

de Mme Aude Billard (100 signatures) « *Demande de patrouilleurs scolaires pour sécuriser le rond-point de Montchoisi à proximité des collèges de Chandieu et Montchoisi.* »

Cette pétition est transmise à la Municipalité.

Lettre

de la Municipalité (du 31 octobre) demandant le traitement prioritaire pour le 19.11.2019 pour les points :

- R 13 – **Préavis N° 2019/15** : – Aéroport régional Lausanne-La Blécherette
- Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette » - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine »

- R 6 – **Préavis N° 2019/19** : – Centre omnisports de Grand-Vennes et Zone sportive de Vidy - remplacement de deux terrains de football en matière synthétique - demande de crédit d'ouvrage
- R 19 – **Préavis N° 2019/25** : – Parcelle n° 874 de Prilly – Immeuble affecté au badminton. Vente de la société Insula S.A. de droits à bâtir octroyés par le plan partiel d'affectation « Viaduc » et accord de péréquation de droits à bâtir. Rénovation de l'immeuble du badminton
- R 20 – **Rapport-préavis N° 2019/33** : – Assainissement du bruit routier – Définition de la stratégie d'intervention de la Ville de Lausanne – Réponse au postulat de M^{me} Anne Françoise Decollogny et consorts « A 30 km/heure à toute vitesse ! » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue du Valentin, Rue de la Pontaise, Av. Druey entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue Centrale, Rue Saint-Martin, Rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Béthusy, Avenue Victor-Ruffy, Avenue de Chailly entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Morges, Avenue d'Echallens, Avenue Recordon entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue du Léman et Avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00 » - Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue Fantaisie, Avenue de Montchoisi, Avenue de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 »
- R 3 – **Rapport-préavis N° 2019/17** : – Politique des quartiers : deuxième étape - Caravane des quartiers - Réponse au postulat de Heiniger Latha : « Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois »

Lettre

du Bureau (du 29 octobre) demandant le traitement prioritaire pour le 19.11.2019 pour le points :

- R 17 – **Pétition** : – Pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts (3'001 sign.) : « Marterey pour tous »

**Communications
municipales**

- 24 octobre 2019 : Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts déposée le 03.11.2018 « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique. »
- 31 octobre 2019 : Résolution de M. Vincent Brayer du 7 mai 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Guy Gaudard « Stade-Lausanne-Ouchy section football, de qui se moque-t-on ? »

- 31 octobre 2019 : Requalification des espaces publics en lien avec les interfaces du futur métro m3.
- 7 novembre 2019 : Prix du mérite sportif lausannois.
- 7 novembre 2019 : Résolution de M. Benoît Gaillard du 21 mai 2019 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard : « Bel-Air 4 : propriétaire qui se moque du monde, de la Ville, et de ses sous-traitants depuis dix ans doit être rappelé à l'ordre »

Postulat
Dépôt

de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement. »

Postulat
Dépôt

de Mme Diane Wild (PLR) et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif »

Postulat
Dépôt

de M. Louis Dana (soc.) et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! »

Postulat
Dépôt

de M. Philipp Stauber (PLC) et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes.»

Interpellation
Dépôt

de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : « *La saga de l'Auberge de Sauvabelin* »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation
Dépôt

de M. Claude Calame (EàG) et consorts : « Les conditions de travail de la STEP doivent être améliorées »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

R13-LEA
Rapport s/
[Rapport-préavis](#)
[N° 2019/15](#)

Aéroport régional Lausanne-La Blécherette - Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette "Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour une réduction conséquent des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine".

Rapporteur : M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Roland Philippoz (soc.) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Alix Aubert (EàG) ; M. Jacques Pernet (PLR) ; M. Benoît Gaillard (soc.) ; M. Axel Marion (CPV) ; M. Claude Calame (EàG) ; Mme Françoise Piron (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Benoît Gaillard (soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Pierre Oberson (PLC) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture.

Voeu

« *La Commission souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour réduire les nuisances de l'aéroport et fasse son possible pour adapter la redevance versée par celui-ci* ».

Vote s/concl.1

Le Conseil, par 75 oui, 0 non et 9 abstentions, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/concl.2

Le Conseil, par 77 oui, 0 non et 10 abstentions, **approuve** la conclusion n° 2 de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

1. d'approuver la réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine ».

R6-SCS
Rapport s/
Préavis N°
2019/19

**Centre omnisports de Grand-Vennes et Zone sportive de Vidy -
remplacement de deux terrains de football en matière synthétique -
demande de crédit d'ouvrage**

Rapporteur : M. Giuseppe Fonte (soc.)

Discussion

Mme Anita Messere (UDC) ; M. Johan Pain (EàG) ; M. Louis Dana (soc.) ; Mme Karine Roch (Les Verts) ; M. Guy Gaudard (PLR) ; M. Oscar Tosato, directeur de Sports et Cohésion sociale.

Vote
s/conclusions

Le Conseil, par 80 oui, 0 non et 0 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site du Centre omnisports de Grand-Vennes ;

2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site de la Zone sportive de Vidy ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
5. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 2 les subventions qui pourraient être accordées.

R17-FIM
Rapport sur
pétition

Pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts (3001 sign.) :
« *Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier* »

Rapportrice : Mme Anita Messere (UDC)
[pour la commission des pétitions]

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts) ; M. Pierre Oberson (PLC) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Quentin Beausire (soc.) ; M. Claude Calame (EàG) ; M. Henri Klunge (PLR) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; Mme Graziella Schaller (CPV) qui dépose une motion d'ordre demandant de passer au vote.

Motion d'ordre

La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la présidente la met en discussion.

Discussion
s/motion

La parole n'est pas demandée.

Vote s/motion
d'ordre

Le Conseil, par une majorité de oui, quelque non et quelques abstentions, **accepte** la motion d'ordre.

Vote s/pétition

Le Conseil, par 71 voix pour rapport-préavis, 17 voix pour communication et 1 abstention, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a*) du Règlement du Conseil communal.

Clôture

La séance est levée à 20 h 10.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....